

# 3G-SO - Critères de promotion

selon le règlement grand-ducal du 20 juillet 2018

## Liste des branches de promotion (nombre = 11) :

Allemand	Informatique appliquée
Anglais	<b>Sciences humaines et sociales</b>
Français CA ou CB	Education à la citoyenneté
Mathématiques	Education physique et sportive
<b>Connaissance du monde</b>	Option
Economie générale	

Branches fondamentales : **Connaissance du monde et Sciences humaines et sociales**  
(une branche fondamentale ne peut pas être compensée)

La branche **Vie, société et religions** compte pour la moyenne générale (= **MG**) mais pas pour la promotion.

## Promotion :

	<b>MG &lt; 36</b>	<b>MG = 36 ou 37</b>	<b>MG ≥ 38</b>
toutes les notes annuelles ≥ 30	classe réussie	classe réussie	classe réussie
1 note annuelle insuffisante ≥ 20	1 ajournement	1 compensation classe réussie	1 compensation classe réussie
2 notes annuelles insuffisantes ≥ 20	2 ajournements	1 compensation 1 ajournement *	2 compensations classe réussie
3 notes annuelles insuffisantes ≥ 20	3 ajournements	1 compensation 2 ajournements *	2 compensations 1 ajournement *
1 note insuffisante dans branche fondamentale	1 ajournement	1 ajournement	1 ajournement
note annuelle < 20	ajournement	ajournement	ajournement
4 notes annuelles ou plus < 30 **	échec	échec	échec

\* le conseil de classe décide quelle branche sera compensée et quelle branche donnera lieu à un ajournement

\*\* en 3G-SO 4 est le nombre des notes annuelles insuffisantes supérieur à 1/3 non arrondi du nombre des branches de promotion, qui est de 11.

## Après le 1<sup>er</sup> semestre

### Mesures de remédiation :

Des mesures de remédiation peuvent être proposées par le conseil de classe pour l'élève en difficulté :

- un suivi différencié
- une étude S.O.S.
- des travaux de mise à niveau
- un accompagnement personnel



## Après le 2<sup>e</sup> semestre

### En cas de compensation :

Le conseil de classe peut imposer un **travail de révision** avec éventuellement une épreuve dont la note est mise en compte comme devoir en classe du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante.

### En cas d'ajournement :

Une note insuffisante dans une branche fondamentale et/ou une note annuelle < 20 donne toujours lieu à un **travail de vacances**.

Pour les autres branches le conseil de classe décide pour chaque élève si l'ajournement est un **travail de vacances** ou un **travail de révision**.

- Le **travail de vacances** se solde par une épreuve en septembre et une décision de promotion. (Le dossier TV compte pour un quart, l'épreuve pour trois quarts)
- Le **travail de révision** peut se solder par une épreuve dont la note est mise en compte comme devoir en classe du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante.

### En cas d'échec :

L'élève peut choisir

- entre le **redoublement** et
- l'**orientation** vers une voie pédagogique adaptée.

En cas de redoublement : Français cours avancé ou cours de base sur décision du CC.

Le redoublement est toujours accompagné d'une **mesure de remédiation** (= un suivi différencié).

## Français en 2<sup>e</sup> :

CA - note annuelle $\geq$ 30	- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion - l'élève peut choisir FRANC en 2 <sup>e</sup>
CA - note annuelle entre 26 et 29 *	- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion - FRANC en 2 <sup>e</sup> : sur décision du conseil de classe <b>OU</b> après réussite d'un travail complémentaire
CA - note annuelle entre 20 et 25 *	- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion - FRANC en 2 <sup>e</sup> : <b>seulement</b> après réussite d'un travail complémentaire
CA - note annuelle entre 15 et 19 *	- FRANC <b>compte</b> pour la promotion - FRANC en 2 <sup>e</sup> : si compensation => après réussite d'un trav. complémentaire si ajournement => après réussite du TV
note annuelle < 15	- FRANC <b>compte</b> pour la promotion <b>ET</b> donne lieu à un ajournem. - FRANC en 2 <sup>e</sup> n'est pas possible

\* le cours de base est certifié sur le bulletin de 3<sup>e</sup>

CB - note annuelle $\geq 40$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion</li> <li>- l'élève peut choisir FRANC en 2<sup>e</sup></li> </ul>
CB- note annuelle entre 36 et 39	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion</li> <li>- FRANC en 2<sup>e</sup> : sur décision du conseil de classe <b>OU</b> après réussite d'un travail complémentaire</li> </ul>
CB - note annuelle entre 30 et 35	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>ne compte pas</b> pour la promotion</li> <li>- FRANC en 2<sup>e</sup> : <b>seulement</b> après réussite d'un travail complémentaire</li> </ul>
CB - note annuelle entre 20 et 29	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>compte</b> pour la promotion</li> <li>- FRANC en 2<sup>e</sup> n'est pas possible</li> </ul>
note annuelle < 20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FRANC <b>compte</b> pour la promotion <b>ET</b> donne lieu à un ajournem.</li> <li>- FRANC en 2<sup>e</sup> n'est pas possible</li> </ul>